

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22 février 2018 à 18h30 à ABBEVILLE
Espace Max Lejeune - Garopôle

Procès-Verbal

L'an deux mille dix-huit, le 22 février à 18h30, le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 16 février 2018, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Nicolas DUMONT.

Etaient présents :

MM. DUMONT – BONNET – DOVERGNE – GARET – GOURLAIN – HENIQUE (départ à 19h30 donne pouvoir à Mme SACQUEPEE) – LAMEILLE – MATHON – RIQUET – SERGENT – FLAHAUT – FRION – BOUTIN – DUBOS – GIRARD – LEBLOND – DUQUESNE – RIMBAULT – CHATENAY POLOSSE – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – POLIAUTRE – MARTEL MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN – TRANCART – BIHET – CAILLEUX – DEBRAY – DESCAMPS – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – GONDOIS – COLINET – PATTE HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes CORNU-COULON - DUPUIS-HARDY – GARBE – LAMARRE – LEBERTON – LEBLOND – MICHAUT – MONFLIER – MULLER – PENET – SACQUEPEE – BREGERE – CHAGNON – JOLY – KOCH – CREPIN – DORION

Etaient absents :

Mme COURCAUT
Mme HAZARD donne pouvoir à Mme MICHAUT
M. HEMERLE donne pouvoir à M. SERGENT
M. PONCHEL donne pouvoir à M. GARET
M. DECAYEUX
M. FUCHS
M. LECOMTE donne pouvoir à Mme CREPIN
M. DUCHEMIN donne pouvoir à M. BOUTROY
M. CHAREYRON
M. REGNIER donne pouvoir à M. LANGLET

Etaient excusés :

M. DELOISON
Mme MAISON
M. DEFORCEVILLE
M. WALRAVE remplacé par M. TRANCART

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Il propose de désigner M. Arnaud BIHET conformément aux textes en vigueur, en qualité de Secrétaire de Séance.

Nicolas Dumont demande si des observations sont formulées sur le procès-verbal du 21/12/2017.

Mme Chagnon indique qu'elle a adressé un mail au Président expliquant qu'elle a quitté la séance du 21 décembre 2017 en raison de l'attaque de Stéphane Haussoulier sur sa vie privée.

Nicolas Dumont confirme donc à l'assemblée que le Procès-Verbal de la séance du 21 décembre 2017 sera accompagné de la rectification de Mme Chagnon et que le tout sera transmis pour affichage.

Nicolas Dumont a adressé deux motions lundi 19 février en vue de la réunion du conseil. Il s'agit d'une première motion portant sur la carte scolaire 2018/2019 et d'une seconde sur l'abandon du projet d'électrification de la ligne Amiens-Abbeville-Rang du Fliers. Il propose de les examiner en fin de séance.

Patricia Chagnon a adressé également une motion portant sur le respect de la vie privée, quelle a retirée pour la représenter dans un climat plus serein.

Le Président propose que le règlement intérieur soit réexaminé et complété pour la partie « dépôt de motion », avec le respect d'un délai de 3 jours par exemple pour être inscrite à l'ordre du jour.

M. Ducrocq présente le 1^{er} point à l'ordre du jour.

1) 2018.001 Convention de gestion locative ave HLI pour la maison de santé de Saint Valery sur Somme

- Vu le projet de construction d'une maison pluri disciplinaire de santé à Saint Valery sur Somme
- Vu la délibération n°2017.157 du 28 septembre 2017 approuvant à l'unanimité l'apport du terrain nécessaire à la construction de la maison de santé, par voie de bail emphytéotique pour une durée de 25 ans, pour 1 € à la société anonyme coopérative HLI
- Considérant le souhait de la société HLI de disposer d'un bail emphytéotique d'une durée de 27 ans au lieu de 25.
- Vu le projet de convention de gestion locative proposé par HLI
- Considérant que les autres clauses de la convention de gestion avec HLI demeurent inchangées

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (1 abstention P. Chagnon)

- d'apporter le terrain nécessaire à la construction de la maison pluri disciplinaire de santé à Saint Valery sur Somme, par voie de bail emphytéotique pour une durée de 27 ans, pour 1 € à la société anonyme coopérative HLI
- d'approuver la convention de gestion locative telle qu'annexée à la présente délibération

Mme Chagnon demande qui va gérer la maison de santé.

M. Ducrocq, Vice-Président en charge des solidarités et M. Haussoulier indiquent que le loyer d'un montant de 12,88€ le m² sera facturé par la CABS, pour les médecins, par l'intermédiaire d'une SA médicale et directement à chacun des autres professionnels. Un risque existe bien potentiellement de ne pas louer la totalité des locaux mais actuellement seul le dentiste n'est pas identifié.

Mme Chagnon indique que le coût de l'installation d'un dentiste est sensiblement important.

M. Delohen se demande si le projet de maison de santé de Saint Valery ne représentera pas une difficulté pour mobiliser des médecins à Hallencourt.

M. Lefebvre, Vice-Président en charge du développement durable présent le point suivant.

2) 2018.002 Avenant n° 1 à la convention de gestion des services avec Trinoval

- Vu la convention conclue le 7 avril 2017 avec TRINOVAL pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés des communes de l'ex CCRH
- Considérant que la collecte des déchets « assimilés » a bien été réalisée et que le coût d'un montant de 46 427 €HT de cette prestation n'a pas été intégré à la convention
- Vu le projet d'avenant proposé par TRINOVAL

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (1 abstention F. Delohen)

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention conclue avec TRINOVAL le 7 avril 2017 tel qu'annexé à la présente

M. le Président passe la parole à M. Machat, Vice-Président en charge de l'Habitat et du Logement.

3) 2018.003 Désignation d'un représentant pour Baie de Somme Habitat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-21
- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles R 421-4 et R 421-5
- Considérant que l'effectif du conseil d'administration de l'ODA (Baie de Somme Habitat) a été fixé à 23 membres, avec 6 représentants désignés au sein du conseil communautaire de la CABS
- Vu la démission de Mme Hélène MAISON pour convenances personnelles à compter du 30 novembre 2017

Jean-Marie Machat, Vice-Président en charge de l'habitat et du logement fait appel à candidature.

Nicolas Dumont est candidat.

Jean-Marie Machat demande à l'assemblée si elle souhaite un vote à bulletin secret.

A l'unanimité, le conseil refuse ce vote.

M. Machat propose donc un vote à main levée.

Nicolas Dumont est élu en qualité de représentant de la CABS au conseil d'administration de l'ODA (Baie de Somme Habitat) à l'unanimité

Le Président remercie l'assemblée et propose à Jean-Marie Machat et Amélie Comont, chargée de mission habitat de commenter les questions 4 et 5 de l'ordre du jour.

4) 2018.004 Adoption du règlement de la commission intercommunale du logement

- Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté, introduisant l'obligation pour tous les établissements de coopération intercommunale dotés d'un programme local de l'habitat (PLH) approuvé ou ayant la compétence en matière d'habitat et au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville, de mettre en place une conférence intercommunale du logement sur son territoire.
- Vu la délibération n°2015-086 du 15 décembre 2015 créant la Conférence Intercommunale du Logement sur le territoire de l'ex Communauté de Communes de l'Abbevillois
- Vu la délibération n°2017-119 du 29 juin 2017, élargissant le périmètre de la Conférence Intercommunale du Logement à l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme
- Vu l'avis favorable émis par la Commission Habitat/ Logement en date du 21 septembre 2017
- Vu l'avis favorable émis par le Bureau Communautaire en date du 15 février 2018
- Considérant qu'il convient de réaliser un règlement Intérieur définissant les missions, la composition de la Conférence Intercommunale du Logement ainsi que la durée du mandat des membres et les modalités de gouvernance, d'organisation et de fonctionnement des réunions

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'approuver le règlement joint à la présente délibération
- d'autoriser son Président à signer le règlement intérieur et à le transmettre à Monsieur le Préfet de la Somme pour signature

Patricia Chagnon aimerait que les comptes-rendus de la CIL soient adressés à tous les délégués communautaires. Nicolas Dumont donne son accord.

5) 2018.005 Suivi des actions du PLH de l'ex CCA

- Vu la délibération n° 2016-037 adoptant le PLH sur le territoire de l'ex Communauté de Communes de l'Abbevillois pour la période 2016-2021,
- Vu l'article L304-4-2 du Code de la Construction et de l'Habitat faisant tomber le PLH de l'ex CCA au 31 décembre 2018

- Vu la délibération n°2017-176 en date du 21 décembre 2017 actant la procédure de lancement d'un PLH à l'échelle du nouveau territoire intercommunal,
- Vu l'article L.302-3 du CCH disposant que « L'établissement public de coopération intercommunale délibère au moins une fois par an sur l'état de réalisation du programme local de l'habitat et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique. »
- Vu le tableau de suivi des actions élaboré pour la période 2016-2017 présenté en séance,

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité (2 abstentions P. Chagnon, Y. Flahaut)

- d'approuver le bilan du PLH sur la période 2016-2017

Nicolas Dumont est surpris que peu de dossiers d'adaptation du logement soient présentés par les personnes âgées.

Le problème de la communication est soulevé.

Mme Comont explique que des aides en assez grand nombre existe avec les caisses de retraite et les mutuelles notamment.

M. Hénocque pense que certaines personnes ayant été écartées des dispositifs d'aide à d'autres occasions, hésitent à présenter leur dossier.

M. Sergent déplore la baisse des subventions du département pour l'insertion par le logement.

M. Dumont regrette l'absence du Vice-Président en charge du logement au département qui aurait pu apporter une réponse.

Stéphane Haussoulier présente les questions 6,7 et 8 de l'ordre du jour.

6) 2018.006 Transfert d'emprunts de la Ville d'Abbeville dans le cadre des compétences voirie et affaires scolaires

- Vu l'arrêté préfectoral du 23 juin 2017 approuvant les statuts de la CABS
- Vu les emprunts n° 00026719570 et 72215955003 réalisés par la Ville d'Abbeville auprès du Crédit Agricole Brie Picardie pour des travaux de voirie et dans les bâtiments scolaires qu'il est opportun de transférer à la CABS
- Vu la demande formulée par le Crédit Agricole, agence collectivités publiques 80
- Considérant que les sommes liées au remboursement de ces 2 emprunts, en capital et intérêts sont compensées intégralement par la Ville d'Abbeville à la CABS

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- d'accepter le transfert de 53,33 % du capital restant dû de l'emprunt n° 00026719570 contracté par la Ville d'Abbeville auprès du Crédit Agricole Brie Picardie, soit la somme de 503 461,29 €
- d'accepter le transfert de 80 % du capital restant dû de l'emprunt n° 72215955003 contracté par la Ville d'Abbeville auprès du Crédit Agricole Brie Picardie, soit la somme de 1 227 563,56 €

7) 2018.007 Versement d'une subvention d'équilibre aux budgets Régie Office de Tourisme et Régie Transport 2018

- Vu l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux subventions d'équilibre des budgets annexes
- Considérant que le « versement transport » ne couvre que partiellement les dépenses du service Transport et que les recettes commerciales issues des tarifications adoptées par le Conseil Communautaire ne permettent pas d'atteindre l'équilibre budgétaire du service
- Considérant que la Régie « Office de Tourisme » assume des missions d'animation des édifices notamment, non compensées par des recettes commerciales
- Considérant que l'adoption des budgets principal et des Régies n'aura lieu que le 29 mars 2018

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- de verser une subvention d'équilibre provisoire d'un montant de 150 000 € du budget principal à la régie Transport, dans la limite des besoins réels
- de verser une subvention d'équilibre provisoire d'un montant de 150 000 € du budget principal à la régie Office de Tourisme, dans la limite des besoins réels

8) 2018.008 Débat d'orientation budgétaire 2018

Monsieur le Vice-Président en charge des finances commente le rapport adressé à chacun des membres de l'assemblée à l'appui de la convocation et le soumet au débat.

M. Boutin demande s'il est urgent de transmettre le montant de l'enveloppe voirie.

Nicolas Dumont répond par l'affirmative.

M. Patte adresse le constat simple suivant :

la CABS s'enrichit, les communes s'appauvrissent. Bientôt les petites communes seront mises sous tutelle car le système mis en place par la CABS avec les compensations financières les feront disparaître.

Le choix de construire un conservatoire de 8 millions d'euro n'est pas opportun.

Il vaudrait mieux désendetter l'agglomération ou aider les petites communes à construire une salle polyvalente ou un city stade.

En 2017, 90% des aides vont à Abbeville et Saint Valery sur Somme.

Nicolas Dumont rappelle à Régis Patte qu'il ne partage pas son point de vue sur la loi Notre, qu'il déplore sa mauvaise foi et que si chacun a bien le droit de s'exprimer, ce ne doit pas être au détriment de la vérité.

Le Président liste les aménagements dont a bénéficié Vauchelles, avec l'opération « Entrée Est d'Abbeville », mais aussi la baisse du coût de la cantine, les tarifs des services basés sur les quotients familiaux.

Il est effectivement possible de renoncer à investir ou de supprimer des services, la CABS sera alors plus riche mais n'offrira rien à ses habitants.

Nicolas Dumont dénonce avec force le fait de laisser croire que seules Abbeville et Saint Valery sur Somme bénéficient des largesses de l'agglomération. Les décisions attaquées par M. Patte sont tenues à la disposition de chaque délégué.

Patricia Chagnon intervient en expliquant que la ruralité souffre et subit de plein fouet de nombreuses mesures en sa défaveur.

M. Boutin aimerait qu'on en revienne au débat qui intéresse l'assemblée.

Mme Chagnon pense que le projet du conservatoire est démesuré, qu'il vaudrait mieux envisager la rénovation du bâtiment actuel.

Le Président indique que la rénovation de cette maison absolument inadaptée à son usage, est impossible.

M. Haussoulier indique que la thèse de l'appauvrissement des communes est totalement inexacte car les compensations sont figées à la date du transfert de la compétence alors que les dépenses évoluent dans le temps.

Pour la voirie, il rappelle que le dispositif mis en place a donné satisfaction durant des années aux communes de l'ex Baie Somme Sud, ce que confirme ensuite M. Boutin.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018, à l'unanimité.

9) Liste des arrêtés du Président pris par délégation du Conseil

18/12/2017	2017.251	Subvention d'un montant de 5 547 € accordée à l'entreprise LE PETIT SALON à Abbeville pour la rénovation de la façade et pour des travaux d'accessibilité de l'institut de beauté
18/12/2017	2017.252	Subvention d'un montant de 1 201.75 € accordée à l'entreprise LE STUDIO à Abbeville pour la rénovation de la façade d'un local commercial pour le développement de son activité de commerce de vêtements
18/12/2017	2017.253	Subvention d'un montant de 1 258.75 € accordée à l'entreprise EURL BOIDIN à Abbeville pour la rénovation de la façade du salon de coiffure
18/12/2017	2017.254	Subvention d'un montant de 1 805 € accordée à l'entreprise MAROQUINERIE DE LA BAIE DE SOMME à Abbeville pour la rénovation de la façade
18/12/2017	2017.255	Convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2018 avec BGE Picardie ayant pour objet l'accompagnement des créateurs d'entreprises sur le territoire de la CABS
18/12/2017	2017.256	Marché de prestation de services en vue de la « fourniture et la livraison de repas en liaison froide destinés au service de la restauration et au service enfance/jeunesse de la CABS » avec l'entreprise API RESTAURATION à OIGNIES (62590)
19/12/2017	2017.257	Modification de la décision n° CT/2017.247 convention avec la Sté SARPLASTIC pour la reprise des bacs usagés, l'article 3 est modifié comme suit : « Mme la Directrice Générale des Services et M. le Trésorier Principal des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution de la présente décision ».
2/01/2018	2018.01	Plan de financement de l'opération du programme quinquennal d'aménagement et d'entretien du réseau hydrographique sur le territoire abbevillois (2018-2022)
2/01/2018	2018.02	Plan de financement triennal de travaux 2018-2019-2020 proposé par l'EPTB Somme-AMEVA
3/01/2018	2018.03	Avenant n° 3 au marché « mission d'étude urbaine de renouvellement urbain du quartier Soleil Levant en vue de la signature d'une convention ANRU dans le cadre des quartiers d'intérêt régional » avec l'ATELIER Albert AMAR
5/01/2018	2018.04	Nouvelle grille tarifaire pour les ALSH sur le territoire de la CABS
5/01/2018	2018.05	Nouvelle grille tarifaire pour les accueils périscolaires de type garderie ou étude surveillée sur le territoire de la CABS
5/01/2018	2018.06	Nouvelle grille tarifaire pour le service portage sur le territoire de la CABS
9/01/2017	2018.07	Marché de prestation de services en vue du « traitement par compostage des déchets verts collectés par la communauté d'Agglomérations de la Baie de Somme » avec les entreprises SEDE ENVIRONNEMENT SAS et AGRI COMPOST 80.
11/01/2018	2018.08	Tarif pour l'abonnement au service de la téléassistance applicable à l'ensemble du territoire de la CABS
12/01/2018	2018.09	Bail dérogatoire avec la SARL V2R pour la location du bureau n° 5 au sein du Centre d'Affaires GAROPOLE.
16/01/2018	2018.10	Avenant n° 2 du marché "aménagement de l'entrée de ville Est de l'agglomération abbevilloise" "réseaux divers - éclairage" avec l'entreprise Demouselle
16/01/2018	2018.11	Contrat de maintenance et d'assistance technique avec la Société AIGA pour les logiciels « Noé Ram » sur les sites RAM rue de la petite cascade à Abbeville et RAM 11 grande rue à Longpré les Corps Saints
17/01/2018	2018.12	Contrat d'hébergement externe pour le pro logiciel OXALIS pour un montant annuel de 2 160 €HT

17/01/2018	2018.13	Contrat de maintenance pour le pro logiciel OXALIS pour un montant annuel de 8 830 €HT
18/01/2018	2018.14	Complément à la grille tarifaire de l'Office de Tourisme de la Baie de Somme concernant l'ouvrage « Le Vimeu »
19/01/2018	2018.15	Indemnité de départ volontaire versée à Mme Julie DEPOILLY
22/01/2018	2018.16	Contrat pour l'action et la performance pour la reprise du verre avec OI MANUFACTURING France à Villeurbanne pour la période du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022
24/01/2018	2018.17	Plan de financement pour le projet de construction du conservatoire de musique et de danse à Abbeville
26/01/2018	2018.18	Avenant n°1 à la régie d'avance pour la délivrance de chèques de table aux agents de la CABS
26/01/2018	2018.19	Avenant n° 1 à la régie d'avance pour la délivrance de chèques de table aux agents de la Régie Office de Tourisme
29/01/2018	2018.20	Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour l'année 2018
29/01/2018	2018.21	Contrat de maintenance pour le logiciel GEODP (Gestion d'Occupation du Domaine Public)
7/02/2018	2018.22	Convention avec la communauté de communes du Vimeu pour l'organisation de l'accueil des écoles au sein des centres aquatiques des deux EPCI dans le cadre de l'enseignement de la natation pour les classes du 1 ^{er} degré
8/02/2018	2018.23	Marché de prestation de services en vue de la "Collecte/Réception, valorisation et tri des déchets ménagers" avec les entreprises MINERIS et VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE
8/02/2018	2018.24	Création d'une régie d'avances pour le paiement des animations des quartiers prioritaires de la politique de la Ville
15/02/2018	2018.25	Contrat de reprise fédérations FNADE pour l'acier, l'aluminium, les papiers-cartons non complexés, les papiers-cartons complexés et les plastiques par la Sté Véolia Propreté
15/02/2018	2018.26	Désignation du cabinet Emo Hebert Associés, représenté par Maître GILLET Sandrine dans le cadre d'une assistance en défense contre la décision de Monsieur le Préfet de ne pas intégrer la commune de Pont-Rémy

Examen des motions

Nicolas Dumont donne lecture de la motion intitulée « carte scolaire 2018-2019 »

Il indique que les résultats positifs obtenus sont le fruit de l'investissement collectif des communes et de la CABS.

Henri Sannier souhaite éviter la fermeture et remarque la forte mobilisation des parents d'élèves.

Pascal Lefebvre explique qu'une classe à 3 niveaux serait difficile à mener.

Aymerick Coeuilte s'attend à une fermeture de classe sur les 8 de l'école et compte sur le retour des enfants grâce au rythme des 4 jours.

Jean Gorriez salue le beau travail d'équipe qui a été conduit, dans l'écoute et le dialogue.

Nicolas Dumont ajoute qu'il faudra être attentif aux scénarios de construction de logements dans le SCOT et bien différencier les règles de construction pour Abbeville où le comblement des dents creuses peut être organisé, du milieu rural pour lequel ce dispositif sera insuffisant.

2018.009 Motion « Carte scolaire 2018-2019 »

Elle est adoptée l'unanimité

